

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 570

25 février 2016

SOMMAIRE

Algebra Investments S.A.	27318	SITA Spf S.A.	27329
Bruce Real Estate Holdings I S.à r.l.	27337	Sobephil s.à r.l.	27329
CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l.	27333	SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	27329
Digital Services XXVIII S.à r.l.	27359	Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l.	27331
Dressage Grand-Ducal S.à r.l.	27360	SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	27329
Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.	27360	SS&C European Holdings	27330
Hydro Aluminium Clervaux S.A.	27345	SSCP Oil S.à r.l.	27330
Immogroup S.A.	27322	Steel Mac S.A.	27330
INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l.	27320	Stonecreek Capital International Ltd.	27332
Investmon S.à r.l.	27360	Syrdall Properties S.à r.l.	27331
IREF Art-Invest Hotel Services	27322	TechPoint S.à r.l.	27331
IRERE Luxembourg Self Storage	27324	Terracor International	27325
Key Concept Constructions S.à r.l.	27317	Titan SPF S.A.	27326
Luxcellence Sicav	27360	TKS Greifswalder Strasse S.à r.l.	27326
Luxempart German Investments S.A.	27318	Tordell S.A.	27326
MyCab International	27314	Total Luxembourg S.A.	27327
Niru S.à r.l.	27359	Touareg Finances	27331
RepcO 26 S.A.	27332	Urosh Spf S.A.	27327
Rohtak Holding S.A.- SPF	27332	Valfore S.à r.l.	27327
S.A.F.E. SPF S.A.	27333	VALORE by AVERE ASSET MGMT SCA	27328
Simeda	27328		
Sirta S.A.	27328		

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1737 Luxembourg, 4, rue de Houffalize.
R.C.S. Luxembourg B 97.249.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE FIRST DAY OF DECEMBER

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of "MyCab International" (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 4, Rue de Houffalize, L-1737 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B97249, incorporated pursuant to a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 November 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1361 of 22 December 2003, the articles of incorporation of which have been amended several times and for the last time on December 17, 2014 pursuant to a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 370 of February 11, 2015.

The Meeting is open with Angela NICKEL, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appoints as secretary Marjorie GOLINVAUX residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Henning THEOBALD residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares,

2. Conversion of the current share capital in the amount of 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) Euros into 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) kroner (SEK), represented by 397,827,100 shares divided into 397,471,000 A shares and 356,100 B shares; the difference resulting from the exchange rate on the day of the extraordinary general meeting's decision and the new capital of 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) kroner (SEK) will be allocated to the "share premium" account.

3. Reintroduction of the designation of the nominal value in the amount of 0.01 krona (SEK) per share.

4. Modification of the authorized capital from the current amount in euros, after conversion, to an amount of thirty million kroner (30,000,000 SEK) represented by three billion (3,000,000,000) shares with a nominal value of 0.01 krona (SEK) based on the Board of Director's report in accordance with article 32-3-5 of the amended law of August 10, 1915, fixation of a new maturity date of the authorized capital. The remaining dispositions regarding the authorized capital are unchanged.

5. Consequential amendments to article 5 of the Company's bylaws following the previous decisions.

6. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The present shareholders meeting has been convened in compliance with the requirements of the law of May 24, 2011, by announcements containing the above named agenda:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 12, 2015 number 3088,
- in «Le Quotidien» on November 12, 2015
- posted on the Company's website.

IV. It appears from the attendance list that, out of the three hundred ninety seven million eight hundred twenty seven thousand one hundred shares (397,827,100) shares in issue, five million six hundred sixty two thousand two hundred thirty six (5,662,236) shares are present or represented at the Meeting.

However a first meeting with the same agenda dated November 9, 2015 before the undersigned notary, was not been validly constituted and was accordingly not authorized to deliberate failing the required quorum.

The present meeting can validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

Consequently, the Chairman declares that the quorum required for the present shareholders meeting is reached, that the Meeting is thus regularly constituted and consequently can validly deliberate on the above named agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the current share capital in the amount of 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) Euros into 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) kroner (SEK), represented by 397,827,100 shares divided into 397,471,000 A shares and 356,100 B shares; the difference resulting from today's exchange rate and the new capital of 3,978,271 (three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one) kroner (SEK) will be allocated to the "share premium" account.

Third resolution

The general meeting resolves to re-introduce the nominal value of the shares in the amount of 0.01 krona (SEK) per share.

Forth resolution

The general meeting after the conversion decided above and after hearing the Board of Director's special report in accordance with article 32-3 (5) of the amended law of August 10, 1915, resolves to modify the authorized capital currently expressed in euros to the amount of thirty million kroner (30,000,000 SEK) represented by three billion (3,000,000,000) shares with a nominal value of 0.01 krona (SEK) to be represented by A Shares and B Shares. The general meeting further resolves that the Board of Directors is authorized during a period of five years from the first of December 2015, to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital and that the remaining dispositions regarding the authorized capital are unchanged.

Fifth resolution

Pursuant to the resolutions above, the general meeting resolves to amend the first and third and the first sentence of the fourth paragraph of Article 5 of the Company's bylaws.

The first paragraph of article 5 will henceforth read as follows:

“The subscribed capital of the company is fixed at three million nine hundred seventy eight thousand two hundred and seventy one (3,978,271) kroner (SEK), divided into 397,471,000 A shares and 356,100 B shares with a nominal value of 0.01 krona (SEK) each.”

The third paragraph of article 5 will henceforth read as follows:

“The authorized capital of the company is fixed at thirty million kroner (30,000,000 SEK) represented by three billion (3,000,000,000) shares with a nominal value of 0.01 krona (SEK). The shares can be A and/or B shares.

The first sentence of the fourth paragraph of article 5 will henceforth read as follows:

“The board of directors may, during a period of five years from the 1st day of December 2015, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital.”

The rest of the article is unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at EUR 1,800.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE PREMIER DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«assemblée») de la société «MyCab International» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, Rue de Houffalize, L-1737 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B97249, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en

date du 27 novembre 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 22 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 décembre 2014 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 du 11 février 2015.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Angela NICKEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Henning THEOBALD demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des actions,

2. Conversion du capital actuel d'un montant de 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) Euros en 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) kroner (SEK), représenté par 397,827,100 actions divisées en 397,471,000 actions A et 356,100 actions B; la différence résultant du taux de change le jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire et le nouveau capital de 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) kroner (SEK), sera inscrite au compte «prime d'émission».

3. Désignation d'une nouvelle valeur nominale des actions égal à 0.01 (un) krona (SEK) par action.

4. Modification du montant du capital autorisé actuellement en euros, pour un montant après conversion de trente millions de kroner (30,000,000 SEK) représenté par trois milliards (3,000,000,000) d'actions ayant une valeur nominale de 0.01 (un) krona (SEK) après lecture du rapport du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 32-3-5 de la loi du 10 août 1915 modifiée, fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé. Les autres dispositions relatifs au capital autorisé sont inchangées.

5. Modification corrélatives de l'article 5 des statuts suite aux décisions ci-dessus

6. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la présente Assemblée a été, conformément aux dispositions de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées, convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour parues:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 novembre 2015 numéro 3088;
- dans «Le Quotidien» le 12 novembre 2015,
- sur le site internet de la Société

IV. Il ressort de la liste de présence, que sur les trois cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-sept mille cent (397.827.100) actions émises, cinq millions six cent soixante-deux mille deux cent trente-six (5.662.236) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Mais une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2015 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelque soit la portion du capital représentée.

Le président déclare que le quorum requis pour la présente assemblée est atteint, et que l'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour pré-indiqué.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de convertir le capital actuel d'un montant de 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) Euros en 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) kroner (SEK), représenté par 397,827,100 actions divisées en 397,471,000 actions A et 356,100 actions B; la différence résultant du taux de change du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire, et le nouveau capital de 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) kroner (SEK), sera inscrite au compte «prime d'émission».

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de réintroduire la valeur nominale des actions d'un montant de 0,01 krona (SEK) par actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après la conversion décidé ci-dessus et après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 Août 1915, décide de modifier le capital autorisé actuellement exprimé en euros pour la somme de trente millions kroner (30.000.000 SEK) représenté par trois milliards (3.000.000.000) actions au nominal de 0,01 krona (SEK) représenté par des actions A et des actions B. En outre, l'assemblée générale décide que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital, pendant une période de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2015 et que les autres dispositions relatives au capital autorisé sont inchangées.

Cinquième résolution

Conformément aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier et le troisième et la première phrase du quatrième alinéa de l'article 5 des statuts.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à 3,978,271 (trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-et-onze) kroner (SEK), représenté par 397.471.000 actions A et 356.100 actions B d'une valeur nominale de 0,01 krona (SEK) chacune.»

L'alinéa trois de l'article 5 des statuts sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit:

«Le capital autorisé est fixé à trente millions de kroner (30.000.000 SEK) qui sera représenté par trois milliards (3.000.000.000) actions d'une valeur nominale de 0,01 krona (SEK) chacune.»

La première phrase du quatrième alinéa de l'article 5 sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit:

«Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 1^{er} décembre 2015, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NICKEL, M. GOLINVAUX, H. THEOBALD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015203845/202.

(150228478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Key Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015203744/11.

(150229253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

**Luxempart German Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Algebra Investments S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 192.551.

L'an deux mille quinze, le huit décembre,
Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALGEBRA INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.551, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4004 du 29 décembre 2014 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1374 du 29 mai 2015.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Laurent ZANDONA, employé privé, L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue de Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale FINCK, employée privée, L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination de la Société en «Luxempart German Investments S.A.» et modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en «Luxempart German Investments S.A.» et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er} . Forme, dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Luxempart German Investments S.A.» (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of “ALGEBRA INVESTMENTS S.A.”, a société anonyme, with registered office at L3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192551, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st December 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 4004 on 29th December 2014 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26th March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1374 on 29th May 2015.

The meeting is opened at 10.15 a.m. with Mr Laurent ZANDONA, private employee, residing professionally at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pascale FINCK, private employee, residing professionally in L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following

Agenda

1) Modification of the Company's name in «Luxempart German Investments S.A.» and subsequent modification of the first article of the articles of incorporation of the Company;

2) Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution:

The general meeting resolves to change the Company's name in «Luxempart German Investments S.A.» and subsequently to modify the first article of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "Luxempart German Investments S.A." (the "Company").”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Signé: L. ZANDONA, C. GESCHWIND, P. FINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 décembre 2015. 1LAC/2015/39158. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203305/104.

(150228693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.420.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.940.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") with variable capital existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.664,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on December 2nd, 2015.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 146.940 (hereafter called the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated June 5th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1427 of July 23rd, 2009.

- The corporate capital is presently set at two million four hundred twenty thousand euro (EUR 2,420,000), divided into ninety-six thousand eight hundred (96,800) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, declares that the activity of the Company has ceased;

- That the here represented sole shareholder appoints Mr Fabrice COSTE as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently known or unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mrs Joanna WISNIEWSKA, employee of Invesco Real Estate Management S.à r.l., appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mrs Joanna WISNIEWSKA, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Upon these facts the notary stated that the company Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., was dissolved.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing party, said mandatories signed with Us the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), organisiert in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Gesellschaftskapital - Spezialfond ("société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé") und gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registriert im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 116.664,

hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Angestellte, beruflich wohnhaft in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, gemäss einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg am 2. Dezember 2015.

Welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt werden wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist die alleinige Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 146.940 (nachfolgend die „Gesellschaft“) genannt, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 5. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1427 vom 23. Juli 2009.

- Das Gesellschaftskapital ist augenblicklich festgesetzt auf zwei Millionen vierhundertzwanzigtausend Euro (2.420.000.- EUR) eingeteilt in sechsundneuzigtausend achthundert (96.800) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25.- EUR) je Anteil, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Andurch erklärt die Komparentin die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der Komparent ernennt Herr Fabrice COSTE als Liquidator der Gesellschaft und in seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht Fabrice Coste den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist; desweiteren erklärt der Komparent sämtliche Aktiva zu übernehmen und erklärt, dass er für eventuell derzeit bekannte und nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen. Der Liquidationsbericht wird dieser Urkunde beigelegt werden.

- Die vorstehenden Erklärungen wurden direkt von dem Liquidationsprüfer Frau Joanna WISNIEWSKA, Mitarbeiterin der Invesco Real Estate Management S.à r.l., überprüft, gemäß Bericht welcher gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

- Die Komparentin erteilt den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf (5) Jahren in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aufbewahrt.

- Frau Joanna WISNIEWSKA, ist ermächtigt im Namen von und für die alleinige Anteilsinhaberin alle Steuererklärungen, Mitteilungen an das Handelsregister und sämtliche anderen zum Zweck des Abschlusses der Liquidation notwendigen oder dienlichen Dokumente registrieren zu lassen.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft Invesco European Hotel Real Estate III S.à r.l., festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Bevollmächtigten der Komparentin, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28445. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203688/111.

(150229676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015203707/14.

(150229087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

IREF Art-Invest Hotel Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.926.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"IRAF II LIMITED", a private limited company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 9837491,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on December 2, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IREF Art-Invest Hotel Services", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 163926, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on September 23, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2887 of November 25, 2011.

The Articles of Association of said company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 December 2011, deed published in the Mémorial C N°982 of 17 April 2012.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "IREF Art-Invest Hotel Services", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "IREF Art-Invest Hotel Services", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"IRAF II LIMITED", une private limited company constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, GB - SW1 4QU Londres et dûment enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9837491,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée, le 2 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "IREF Art-Invest Hotel Services", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 163926, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2887 du 25 novembre 2011.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2011, l'acte a été publié au Mémorial C N° 982 du 17 avril 2012.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "IREF Art-Invest Hotel Services", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IREF Art-Invest Hotel Services", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29390. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015203717/92.

(150230549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

IRERE Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.111.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Thomas MATHIEU, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"IRAF II LIMITED", a private limited company incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 9837491,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on December 2, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IRERE Luxembourg Self Storage", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 141111, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on August 12, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2237 of September 12, 2008.

The Article of Association of said company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 March 2011, deed published in the Mémorial C N°1382 of June 25, 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by six thousand one hundred ninety (6,190) ordinary class A shares, six thousand one hundred ninety (6,190) preferred class A shares, twenty five (25) ordinary class B shares and ninety five (95) preferred class B shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "IRERE Luxembourg Self Storage", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "IRERE Luxembourg Self Storage", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas MATHIEU, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"IRAF II LIMITED", une private limited company constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 12, Charles II Street, GB - SW1 4QU Londres et dûment enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9837491,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée, le 2 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "IRERE Luxembourg Self Storage", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141111, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2237 du 12 septembre 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné la date du 28 mars 2011, l'acte a été publié au Mémorial C N°1382 du 25 juin 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) parts sociales ordinaires A, six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) parts sociales préférentielles A, vingt cinq (25) parts sociales ordinaires B et quatre-vingt- quinze (95) parts sociales préférentielles B d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "IRERE Luxembourg Self Storage", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "IRERE Luxembourg Self Storage", pré désignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29383. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015203718/96.

(150229395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Terracor International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.657.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 16 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Christine Antony, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 13 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206027/15.

(150231232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Titan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.613.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire Lux Inter S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg. 11A Boulevard Joseph II (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015206030/15.

(150230804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

TKS Greifswalder Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28B, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 166.421.

—
Décisions du gérant unique en date du 5 décembre 2014

Le soussigné Pascal ROBINET résidant professionnellement 6 place de Nancy, né le 21 mai 1950 à Charleville France propriétaire de cent parts sociales de la société représentant cent pour cent du capital de la société et dûment procuré pour valablement délibérer et acter sur l'ordre du jour suivant:

Le gérant unique de la société décide:

1. d'accepter la démission de Mme Marie Jeanne RASQUI, M. Frank PLETSCHE et de M. Gérard BIRCHEN en tant que dirigeants de la société avec effet au 5 décembre 2014.

2. de désigner M. Pascal ROBINET employé privé né le 21 mai 1950 à Charleville France, résidant professionnellement 6 place de Nancy L - 2212 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet au 5 décembre 2014 et pour une période indéterminée.

3. de réduire le nombre de gérants de trois à un seul.

4. de transférer le siège de la société du 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 28 B, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2014

Pascal Robinet.

Référence de publication: 2015206032/21.

(150231503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Tordell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.909.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 18 décembre 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015206033/13.

(150231319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Total Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.486.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2015

Démission et nomination d'un administrateur:

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Thierry COLLIN de présenter sa démission en tant qu'administrateur à dater du 14 octobre 2015.

En application des statuts, le Conseil décide de nommer en date du 14 octobre 2015, Monsieur Eric DE CONINCK, demeurant au Wolsemstraat 43 à B-1700 DILBEEK, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et ceci en remplacement de Monsieur Thierry COLLIN.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la Société de procéder à l'élection définitive de Monsieur Eric DE CONINCK.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015206036/19.

(150231337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Urosh Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015206048/15.

(150231714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Valfore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 132.039.

Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 17. Dezember 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko Fischer und Frau Cécile Gadisseur von ihren Ämtern als Geschäftsführern der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Die Gesellschaft OSTER HOLDING AG (RCS Luxemburg B 76.680), mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neue Geschäftsführerin der Gesellschaft zu berufen.

3. Den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen zu verlegen.

Mit Kaufvertrag vom selben Tag hat die Gesellschaft OSTER HOLDING AG (RCS Luxemburg B 76.680), mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, alle 20.000 Gesellschaftsanteile mit sofortiger Wirkung erworben.

Référence de publication: 2015206051/16.

(150230759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

VALORE by AVERE ASSET MGMT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

Suite à la fusion de Avere Asset Mgmt S.A. avec Avere Asset Management S.A., le liquidateur est Avere Asset Management S.A., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B116692.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2015.

Référence de publication: 2015206058/12.

(150231529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 125.968.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 15 décembre 2015

En date du 15 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David SIBAUD de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;

- de coopter Monsieur Patrick RAFIN, né le 19 janvier 1958 à Saint-Omer, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 8, Um Mierscherbiërg, L-7526 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2017;

- de nommer Monsieur Patrick RAFIN en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Eric GENEVE

- Monsieur Richard LE VOURCH

- Monsieur Patrick RAFIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

SIMEDA

Signature

Référence de publication: 2015205972/26.

(150231479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Sirta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 193.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 31 mars 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015205974/13.

(150230643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.057.

Il est porté à la connaissance de qui de droit, qu'Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, n'assure plus la fonction d'agent dépositaire pour la Société, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015205975/13.

(150230701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Sobephil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.635.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Sobephil Sarl tenue au siège de la société

L'associé est présent:

L'associé:

Confirme la démission de Monsieur Christian Bocket de la fonction de Gérant Technique La décision a été prise à l'unanimité

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée

Le 1^{er} décembre 2015.

SOBEPHIL SARL

Christian Bocket

Gérant Technique

Référence de publication: 2015205980/18.

(150231064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 11 décembre 2015

Le siège de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, à L-1450 Luxembourg, 73 côte d'Eich.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOSTNT Luxembourg S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015205987/14.

(150231221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 175.804.

L'Institut Domiciliataire, Centre Général d'Expertises Comptables S.à r.l., dénonce avec effet immédiat, le siège social de la SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 175 804 et ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 décembre 2015.

Centre Général d'Expertises Comptables S.à r.l.

Représentée par son Willem VAN CAUTER

Gérant

Référence de publication: 2015205988/15.

(150230631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SS&C European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.734.140,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.925.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 11 décembre 2015 que l'associé unique de la Société, nommément SS&C Technologies, Inc., a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 1.367.070 parts sociales de classe A et 1.367.070 parts sociales de classe B à Advent Software Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.391.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Advent Software Luxembourg, société à responsabilité limitée.

Le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015205991/18.

(150230649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

SSCP Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.299.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société SSCP Oil S.à r.l. du 10 décembre 2015

1. Acceptation de la démission de Monsieur Stefano Bonfiglio, née le 29 février 1964 à Milan, Italie, résidant professionnellement au 2 Basil Street, SW3 1AA Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2015,

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Manilo Marocco, née le 9 août 1958 à Torino, Italie, résidant au 62B, Cadogan Square, SW1X OEA Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205993/16.

(150230704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Steel Mac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.728.

Je soussignée, Madame Nathalie PUCCI, déclare démissionner de la fonction d'administrateur de catégorie B de la société STEEL MAC S.A., ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, RCSL B 143728, à compter du 17 décembre 2015.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Nathalie PUCCI

Référence de publication: 2015205994/13.

(150231638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Syrdall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.951.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 17 décembre 2015

- La démission de Monsieur Grégory Gillardin, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 17 décembre 2015.

- Monsieur Ajit Singh RAI, né à Leeds, Royaume-Uni, le 23 février 1978, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2015 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015205999/16.

(150230695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

—
EXTRAIT

En date du 16 décembre 2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Lahaije-Hultman comme gérant B de la société avec effet au 1^{er} décembre 2015;

- Nomination de Nadine Gloesener au poste de gérant B, née le 12 janvier 1973 à Esch/Alzette, Luxembourg et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg à partir du 1^{er} décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206003/16.

(150231576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Touareg Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.426.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 décembre 2015:

Les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme Touareg Finances S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206012/14.

(150230762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Spartech Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.020,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.794.

—
Il résulte d'une distribution réalisée en date du 17 décembre 2015 que les 1.251 parts sociales de la Société ont été transférées par l'associé unique de la Société, PolyOne Designed Structures and Solutions LLC à PolyOne Corporation,

une société ayant son siège social au 33587 Walker Road, Avon Lake, Ohio 44012, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Missouri Secretary of State sous le numéro F00489685.

De sorte que, depuis le 17 décembre 2015, PolyOne Corporation, une société ayant son siège social au 33587 Walker Road, Avon Lake, Ohio 44012, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Missouri Secretary of State sous le numéro F00489685 détient l'entière part des 1.251 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015205942/18.

(150230754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Stonecreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.655.762,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 16 décembre 2015 que:

- La démission de Mme Christine Antony, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 13 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205945/15.

(150231233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

RepcO 26 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 266.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.327.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 5 mai 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1 - L'Assemblée Générale a confirmé le mandat de Monsieur David BANNERMAN statuant sur les comptes clos en 31 décembre 2014 et a pris acte de la démission de Monsieur David BANNERMAN de ses fonctions de commissaires aux comptes de la Société.

3 - L'Assemblée Générale nomme Monsieur Johannes Raschke, né le 8 avril 1981 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice statuant sur les comptes clos en 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015205909/18.

(150231525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 09 novembre 2015

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Philippe Richelle Président du Conseil d'Administration en remplacement de Marc Libouton. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 09 décembre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc LIBOUTON, Administrateur. L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en remplacement de l'Administrateur sortant. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

ROHTAK HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2015205915/19.

(150231065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

S.A.F.E. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire Lux Inter S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg. 11A Boulevard Joseph II (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015205923/15.

(150230805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.924.

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of December,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 199.924 (the Company).

The Company was incorporated on September 7, 2015 pursuant to a deed of Maître Frank MOLITOR, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2969, on October 29, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 194.177 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of subclasses of shares in the share capital of the Company, namely the class A-1 ordinary shares, the class B-1 ordinary shares, the class A-2 redeemable shares and the class B-2 redeemable shares (respectively the Class A-1

Shares, the Class B-1 Shares, the Class A-2 Shares, the Class B-2 Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Conversion of (i) twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) existing ordinary shares into twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) Class A-1 Shares, (ii) one hundred twenty-five (125) existing ordinary shares into one hundred twenty-five (125) Class B-1 Shares, (iii) nine (9) existing redeemable shares into nine (9) Class A-2 Shares and (iv) one (1) existing redeemable share into one (1) Class B-2 Share;

3. Increase of the share capital by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of ninety (90) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect items 1 to 4 above;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and the change to the share capital of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to create classes of shares as follows:

- the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares);
- the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares);
- the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares); and
- the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to convert (i) twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) existing ordinary shares into twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) Class A-1 Shares, (ii) one hundred twenty-five (125) existing ordinary shares into one hundred twenty-five (125) Class B-1 Shares, (iii) nine (9) existing redeemable shares into nine (9) Class A-2 Shares and (iv) one (1) existing redeemable share into one (1) Class B-2 Share.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of ninety euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) by the creation and issue of ninety (90) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Curzon Capital Partners IV S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety (90) Class A-2 Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ninety euro (EUR 90.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of ninety euro (EUR 90.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and restated article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) and is represented by

- (i) twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares);
- (ii) one hundred twenty-five (125) class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares and, together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares);
- (iii) ninety-nine (99) existing class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares);
- (iv) one (1) existing class B-2 redeemable share (the Class B-2 Share and, together with the Class A-2 Shares, the Redeemable Shares)

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares and the change to the share capital of the Company in the register of shareholders of the Company and at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour de décembre, par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP IV Garden Tower Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.924 (la Société).

La Société a été constituée le 7 septembre 2015 suivant acte de Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2969, le 29 octobre 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.177 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de sous classes de parts sociales dans le capital social, nommément la classe de parts sociales ordinaires A-1, la classe de parts sociales ordinaires B-1, la classe de parts sociales remboursables A-2 et la classe de parts sociales remboursable B-2 (respectivement les Parts Sociales de Classe A-1, Parts Sociales de Classe B-1, les Parts Sociales de Classe A-2 et les Parts Sociales de Classe B-2), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-);

2. Conversion de (i) douze mille trois cent soixante-quinze (12,375) parts sociales ordinaires existantes en douze mille trois cent soixante-quinze (12,375) Parts Sociales de Classe A-1, (ii) cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires existantes en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe B-1, (iii) neuf (9) parts sociales remboursables existantes en neuf (9) Parts Sociales de Classe A-2 et (iv) une (1) part sociale remboursable existante en une (1) Part Sociale de Classe B-2;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales de Classe A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les points 1. à 4. ci-dessus;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer des classes de parts sociales comme suit:

- la classe de parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1);
- la classe de parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1);
- la classe de parts sociales remboursables A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2); et
- la classe de parts sociales remboursables B-2 (les Parts Sociales de Classe B-2).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir (i) douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales ordinaires existantes en douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) Parts Sociales de Classe A-1, (ii) cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires existantes en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales de Classe B-1, (iii) neuf (9) parts sociales remboursables existantes en neuf (9) Parts Sociales de Classe A-2 et (iv) une (1) part sociale remboursable existante en une (1) Part Sociale de Classe B-2.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales de Classe A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, Curzon Capital Partners IV S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix (90) Parts Sociales de Classe A-2, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-), à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est représenté par:

(i) douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales ordinaires de Classe A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1);

(ii) cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires de Classe B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-1, les Parts Sociales Ordinaires);

(iii) quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales remboursables de Classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2); et

(iv) une (1) part sociale remboursable de Classe B-2 (la Part Sociale de Classe B-2 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-2, les Parts Sociales Remboursables).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société et l'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg des parts sociales nouvellement émises et des changements au capital social de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28091. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203445/209.

(150228738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Bruce Real Estate Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.291.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of December,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Round Hill Capital S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies under registration number B 182.465,

duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, pursuant to a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne variatur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) it wished to incorporate:

Title I. Form - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Bruce Real Estate Holdings I S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a decision of the Board of Managers (as defined below), in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing at least seventy five (75%) percent taken by a vote of the majority of the share capital of the Company.

The Company may establish branches or other offices both in Luxembourg or abroad.

Art. 4. Purpose. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or

investments, the acquisition and/or investment in by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each fully subscribed and paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.

Art. 7. Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

The shares are freely transferable among shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the shareholders, representing, at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

The transfer of shares to non-shareholders, by reason of death, must be approved by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law. The transfer of shares is only binding upon the Company or non-shareholders following a notification to, or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions: (i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. When the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price; (ii) the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company; (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

Title III. Management

Art. 8. Appointment of the managers. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s), which need not be shareholders of the Company, and which shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders

by a resolution taken by vote of the majority of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause, at any time and replaced by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

Art. 9. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound, towards third parties, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager in all matters. The Board of Managers may delegate its powers for specific and limited tasks to one or several ad hoc agents, who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The Board of Managers, will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 10. Board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman.

It may also choose a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The Board of Managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except as a matter of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice. None notice shall be required when waived by the consent of each manager, or when all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other appropriate telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half (1/2) of the total number of managers, except when the Board of Managers is composed of less than three (3) managers, in which case the quorum shall be of all the managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one half (1/2) of the managers present or represented who voted and did not abstain.

Written resolutions approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the Board of Managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two (2) managers.

Art. 11. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. Shareholders' meetings

Art. 12. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except the current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 13. General meetings. In case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders represents all the shareholders of the Company. All the shareholders shall be bound with those resolutions.

General meetings of shareholders may be convened by the Board of Managers failing which by shareholders representing more than fifty (50) percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the notice convening a general meeting. None notice shall be required when waived by the consent of each shareholder, or when all the shareholders are present or represented and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in written another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not to be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Each shareholder shall participate to a general meeting of shareholders by phone, videoconference, or any appropriate telecommunication means allowing his designation and allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other without discontinuity and allowing them to participate fully in the meeting. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the [first Wednesday] of the month of [June] or on the following day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Annual accounts - Profits supervision

Art. 14. Financial Year. The financial year of the Company starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Managers shall draw up a balance sheet and the profits and losses account, to which an inventory will be annexed, in accordance with the Law, all together with the annual accounts are submitted to the sole shareholder or in case of plurality of shareholders to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Profits. The credit balance of the profits and losses account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five (5%) percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by resolution of the sole shareholders or, in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the Board of Managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers.

This statement of account must show that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 18. Supervision. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

The review of the accounts shall be entrusted to one or more approved statutory auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) appointed by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint an auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 20. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company. This resolution shall determine his/

their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, proportionally to the shares they hold.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2015.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares, representing the entire share capital of the Company have been fully subscribed and paid-up by Round Hill Capital S.à r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by the bank ING Luxembourg, on March 2015.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital of the Company passed the following resolutions:

- 1) The number of members of the Board of Managers is fixed at two (2);
- 2) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company for an undetermined duration:
 - i. Mr. Kemal AKYEL, manager of companies, born on 2 June 1977, in Beringen, Belgium, with professional address at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class A manager; and
 - ii. Mrs. Jennika LINDHOLM, manager of companies, born on 16 March 1981, in Berlin, Germany, with professional address at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.
- 3) The registered office of the Company is established at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the years and day first above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed the deed together with the notary..

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Round Hill Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 182.465,

dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Bruce Real Estate Holdings I S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous), conformément aux présents Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra établir des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché du Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition et/ou l'investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de bons, d'obligations, de créances et toutes sûretés, avoirs ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, bons, certificats et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant de tous emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut, en outre, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toutes sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font parties du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toutes techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut enfin accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune entièrement souscrite et libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels aux parts sociales qu'il détient.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à l'égard des tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales entre vifs à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés donnée en assemblée générale représentant, au moins, soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par résolution de l'assemblée générale prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La cession de parts sociales est constatée par écrit conformément à la Loi et ne pourra être opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit, par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes: (i) le prix de rachat sera fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou au montant total de toutes les sommes distribuables

et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévu par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix; (ii) le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social; (iii) les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III. Gérance

Art. 8. Nomination des gérants. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») comprenant au moins un ou plusieurs gérants(s) de catégorie A et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B qui n'ont pas à être associés de la Société et qui sont nommés par résolutions de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Un gérant peut être révoqué, avec ou sans juste motif, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise par la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques et limitées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs et rémunérations (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 10. Conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président.

Le Conseil de Gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des gérants y a renoncé ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du Conseil de Gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le Conseil de Gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du Conseil de Gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié (1/2) des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Associé unique. En présence d'un associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 13. Assemblées générales. En cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Ses résolutions lient tous les associés de la Société.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les convocations écrites à une Assemblée Générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque associé au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à l'assemblée générale. Aucune convocation ne sera requise dès lors que chacun des associés y a renoncé ou lorsque tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit la portion du capital représenté.

Si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des associés sont adoptées par voie de circulaires écrites, à la même majorité des votes exprimés que pour une Assemblée Générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent cependant être adoptées que par une résolution prise à la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Tout associé peut prendre part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée. Cet associé est censé être présent pour le calcul du quorum de la majorité.

Si la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le premier mercredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits révision

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le Conseil de Gérance dresse un bilan et un compte de pertes et profits auxquels un inventaire est annexé, conformément à la Loi, l'ensemble, avec les comptes annuels, est alors soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Bénéfices. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associé, par l'Assemblée Générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième (10%) du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté, par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 17. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social en cours sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance.

Cet état comptable doit faire ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution de tels dividendes. Les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 18. Surveillance. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, qui exerceront leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

La Société confiera la révision de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise agréé à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'Assemblée Générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 20. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Cette résolution déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

La totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite et libérée (en numéraire) par Round Hill Capital S.à r.l., susnommée.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds émis par la banque ING Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au Conseil de Gérance est fixé à deux (2).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - i. Monsieur Kemal AKYEL, gérant de sociétés, né le 2 juin 1977, à Beringen, Belgique, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; et
 - ii. Madame Jennika LINDHOLM, gérante de sociétés, né le 16 mars 1981, à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation GAC/2015/11018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015203351/464.

(150229160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Clervaux-Eselborn, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 100.671.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December, before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at Zone Industrielle, L-9748 Clervaux-Eselborn, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B100671 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Martine Winandy, then notary residing in Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 November 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), in 1995 under number 649. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a shareholders' extraordinary general meeting held on 2 June 2000, extract of which being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés Associations dated 13 July 2001 under number 537.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, residing professionally at L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, who appoints Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, as secretary.

The Meeting designates Peggy Simon, prenamed, as scrutineer.

The chairman then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of convening notices.

2) Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely the class A shares and the class B shares and creation of share premium accounts attached to each of the class A and class B shares of the Company and reclassification of the existing thirty-seven thousand (37,000) existing shares of the Company into thirty-seven thousand class A shares of the Company.

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-seven Euro and eighty-nine Euro Cents (EUR 247.89) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million one hundred seventy-two thousand sixty Euro and forty-two cents (EUR 9,172,060.42) represented by thirty-seven thousand (37,000) class A shares without nominal value to nine million one hundred seventy-two thousand three hundred eight Euro and thirty-one Euro Cents (EUR 9,172,308.31) represented by thirty-seven thousand (37,000) class A shares and one (1) class B shares without nominal value by way of the issuance of one (1) new class B share of the Company, without nominal value.

4) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 3. above, by HYDRO ALUMINIUM AS by way of a contribution in kind.

5) Full restatement of the articles of association of the Company namely to reflect the above changes and amendment to the corporate object of the Company so that the relevant article of the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

“The Company's object is to carry out any activities relating to the processing, remelting, production, marketing and sale of aluminium billets and generally any other aluminium products.

The Company's object is also to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

6) Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director and the managing director of the Company, each acting individually, to proceed to the registration of reclassified shares and the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

7) Miscellaneous.

II. The proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed “ne varietur”, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all of the shares in circulation are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders, represented by their proxyholder take the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convocations.

Second resolution

The shareholders resolve to create classes of shares in the share capital of the Company namely the class A shares and the class B shares of the Company, to create share premium accounts attached to each of the class A and class B shares and to reclassify the thirty-seven thousand (37,000) existing shares of the Company into thirty-seven thousand (37,000) class A shares.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-seven Euro and eighty-nine Euro Cents (EUR 247.89) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million one hundred seventy-two thousand sixty Euro and forty-two cents (EUR 9,172,060.42) represented by thirty-seven thousand (37,000) class A shares without nominal value to nine million one hundred seventy-two thousand three hundred eight Euro and thirty-one Euro Cents (EUR 9,172,308.31) represented by thirty-seven thousand (37,000) class A shares and one (1) class B shares without nominal value by way of the issuance of one (1) new class B share of the Company, without nominal value.

The shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

HYDRO ALUMINIUM AS, a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office Drammensveien 264, 0283 Oslo, Norway, registered with the Brønnøysund Register Centre under number 917 537 534 here represented by Mrs. Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes for one (1) new class B share of the Company in registered form, without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of one hundred (100) shares it holds in the share capital of Norsk Hydro North America, Inc., a company existing under the laws of Delaware, with registered office at Suite 103, 1500 Whetstone Way, Baltimore, MD 21230, United States of America, registered with the Department of Assessments & Taxation of the State of Maryland under number F07835200, having an aggregate value of two hundred seventy-seven million eight hundred fifty-three thousand three hundred eight Euro and seventeen cents (Euro 277,853,308.17) being the Euro equivalent of two billion six hundred forty-nine million eight hundred eighty-seven thousand Norwegian Kroner (NOK 2,649,887,000) using the exchange rate published by the European central bank on 9 December 2015 NOK 1 being equal to EUR 9.5370 (the Contribution). The Contribution shall be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred forty-seven Euro and eighty-nine Euro Cents (EUR 247.89) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two hundred seventy-seven million eight hundred fifty-three thousand sixty Euro and twenty-eight cents (EUR 277,853,060.28) to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

Evaluation - Contribution

The report's conclusions about the valuation of the Contribution dated 10 2015, and issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., represented by Marco Claude, approved in accordance with paragraphs 294 (1) and (2) of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, as amended, are worded as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's new B class share to be issued, increased by a share premium attached to the class B shares."

The report, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in

particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Clervaux-Eselborn, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is to carry out any activities relating to the processing, remelting, production, marketing and sale of aluminium billets and generally any other aluminium products. The Company's object is also to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine million one hundred seventy-two thousand three hundred eight Euro and thirty-one Euro Cents (EUR 9,172,308.31) represented by thirty thousand (37,000) class A shares and one (1) class B share in registered form without nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

(iv) The Board may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the Board shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the last Tuesday of May of each year. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video con-

ference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend the shareholders register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions and authorize any director and the managing director of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the reclassification of shares and the share capital increase in the shareholders register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de décembre, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-9748 Clervaux- Eselborn, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100671 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 1995 suivant un acte de Maître Martine Winandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 649 en 1995. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial numéro 537 daté du 13 juillet 2001.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui nomme Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Peggy Simon, prénommée, comme scrutateur.

Le président demande alors au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Création de classes d'actions dans le capital social de la Société, à savoir des actions de classe A et des actions de classe B et création de comptes de prime d'émission liés à chacune des actions de classe A et de classe B de la Société and reclassement des trente-sept mille (37.000) actions existantes en trente-sept mille (37.000) actions de classe A de la Société.
- 3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 247,89) afin de porter le capital social de son montant actuel de neuf millions cent soixante-douze mille soixante euros et quarante-deux centimes (EUR 9.172.060,42) représenté par trente-sept mille (37.000) actions de classe A sans valeur nominale, à neuf millions cent soixante-douze mille trois cent huit euros et trente-et-un centimes (EUR 9.172.308,31), représenté par trente-sept mille (37.000) actions de classe A sans valeur nominale et une (1) action de classe B sans valeur nominale, par l'émission d'une (1) action de classe B sans valeur nominale.
- 4) Souscription et libération de l'augmentation de capital social précisée au point 3) ci-dessus par HYDRO ALUMINIUM AS par un apport en nature.
- 5) Refonte complète des statuts de la Société notamment pour y refléter les modifications ci-dessus et modification de l'objet social de sorte que l'article concerné des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

L'objet de la Société est d'exercer toutes activités ayant trait au traitement, à la refonte, production, commercialisation et la vente de billettes d'aluminium et de manière générale de tous autres produits en aluminium.

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute

société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

6) Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à un administrateur et à l'administrateur-délégué de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions reclassées et de l'action nouvellement émise dans le registre des actionnaires de la Société.

7) Divers.

II. Le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions est/sont indiqué[s] sur une liste de présence. Cette liste, signée par le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, après signature ne varietur restera annexée au présent acte.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires représentés, chacun d'eux déclarant expressément le reconnaître.

IV. Les actionnaires, représentés par leur mandataire, prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires déclarent avoir pleine connaissance des points de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de créer des classes d'actions dans le capital social de la Société, à savoir des actions de classe A et des actions de classe B et de créer des comptes de prime d'émission liés à chacune des actions de classe A et de classe B de la Société et de reclasser les trente-sept mille (37.000) actions existantes en trente-sept mille (37.000) actions de classe A de la Société.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 247,89) afin de porter le capital social de son montant actuel de neuf millions cent soixante-douze mille soixante euros et quarante-deux centimes (EUR 9.172.060,42) représenté par trente-sept mille (37.000) actions de classe A sans valeur nominale, à neuf millions cent soixante-douze mille trois cent huit euros et trente-et-un centimes (EUR 9.172.308,31), représenté par trente-sept mille (37.000) actions de classe A sans valeur nominale et une (1) action de classe B sans valeur nominale, par l'émission d'une (1) action de classe B sans valeur nominale.

Les actionnaires décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

HYDRO ALUMINIUM AS, une société constituée selon les lois de Norvège, dont le siège social se situe à Drammensveien 264, 0283 Oslo, Norvège, immatriculée auprès du Brønnøysund Register Centre sous le numéro 917 537 534, ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à une (1) action de classe B sans valeur nominale et la libérer intégralement par un apport en nature se composant de cent (100) actions qu'elle détient dans le capital social de Norsk Hydro North America, Inc., une société existant selon les lois du Delaware, avec siège social à Suite 103, 1500 Whetstone Way, Baltimore, MD 21230, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Department of Assessments & Taxation of the State of Maryland sous le numéro F07835200, d'une valeur totale de deux cent soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-trois mille trois cent huit euros et dix-sept cents (EUR 277.853.308,17) soit l'équivalent en euros de deux milliards six cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille couronnes norvégiennes (NOK 2.649.887.000) en utilisant le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 9 décembre 2015 étant NOK 1 égale à EUR 9,5370 (l'Apport). L'apport sera affecté comme suit:

- un montant de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 247,89) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de deux cents soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-trois mille soixante euros et vingt-huit cents (EUR 277.853.060,28) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions de classe B.

Evaluation - Apport

Les conclusions du rapport sur l'évaluation de l'Apport daté du [-] décembre 2015, et émis par Grant Thornton Lux Audit S.A., représenté par Marco Claude, approuvé conformément aux paragraphes 294 (1) et (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont les suivantes:

«Sur base de notre mission, aucun fait n'a attiré notre attention, selon lequel nous estimerions que la valeur globale de l'apport en nature ne vaut pas au moins le montant et la valeur nominale de la nouvelle action de classe B de la Société devant être émise, augmentée par la valeur nominale liée aux actions de classe B»

Le rapport, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de refondre intégralement les Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Clervaux-Eselborn, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'exercer toutes activités ayant trait au traitement, à la refonte, production, commercialisation et la vente de billettes d'aluminium et de manière générale de tous autres produits en aluminium. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à neuf millions cent soixante-douze mille trois cent huit euros et trente-et-un centimes (EUR 9.172.308,31), représenté par trente-sept mille (37.000) actions de classe A et une (1) action de classe B sous forme nominative sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
- 6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.
- 6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:
- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
 - (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.
- 6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil d'administration.****7.1. Composition du conseil d'administration**

- (i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.
- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

(iv) Le Conseil peut décider de créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas administrateurs. Dans ce cas, le Conseil nommera les membres de tel(s) comité(s) et déterminera ses pouvoirs.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et- un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier mardi de mai de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visio-conférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer l'augmentation de capital social détaillées dans les résolutions ci-dessus et autorisent tout administrateur et l'administrateur-délégué de la Société, chacune agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription du reclassement des actions et de l'augmentation du capital social dans le registre des actionnaires de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203661/724.

(150228467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Digital Services XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.461.

Die koordinierte Satzung vom 02/12/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16/12/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015203485/12.

(150229138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Niru S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 193.166.

L'an deux mille quinze,

Le quatre décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, né le 1^{er} janvier 1946 à Téhéran (Iran), demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources,

2.- Madame Behjat POUSSHANCI, architecte diplômée, née le 2 février 1951 à Téhéran (Iran), demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "NIRU s.à r.l.", établie et ayant son siège social L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 193.166,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 214 du 27 janvier 2015,

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social, par l'ajout d'un dernier paragraphe, libellé comme suit:

"La société peut exécuter tous travaux d'électricité dans le secteur du courant de haute tension et de moyenne tension, ainsi que l'export et l'import en gros ou en détail de tous produits électriques."

- qu'ils se considèrent comme dûment convoqués,

- qu'ils ont unanimement adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident l'ajout d'un dernier paragraphe à l'article 2 des statuts et de modifier en conséquence l'article 2 comme suit:

"La société peut exécuter tous travaux d'électricité dans le secteur du courant de haute tension et de moyenne tension, ainsi que l'export et l'import en gros ou en détail de tous produits électriques."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. HASHEMI ASSASSI, B. POUSSHANCI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxemburg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203896/42.

(150228786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Dressage Grand-Ducal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, rue de la Forêt, Buchhelzerwisen.
R.C.S. Luxembourg B 193.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015203504/14.

(150228976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.675.

Die koordinierte Satzung vom 30/11/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16/12/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015203519/12.

(150229287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Investmon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 152.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015203691/14.

(150228950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Luxcellence Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Version rectifiée

Remplacement dépôt L150207202 du 16/11/2015

Les statuts coordonnés au 09/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015203812/14.

(150229364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.
